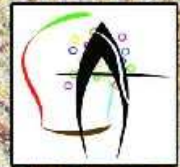




CODESRIA



CODESRIA

13

ḡmḡ

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

**Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance
locale en république de Djibouti : réflexion sur les enjeux,
les limites et les perspectives d'avenir**

Mouhoumed Abdoukader Hassan
Université de Djibouti / Université Paris 13

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Véritable leitmotiv de la politique de développement des institutions financières internationales (FMI et banque Mondiale) à l'égard des pays du Sud, la gouvernance locale semble être le passage obligé pour de toutes les reformes publiques.

En effet, au lendemain de la mise en place des ajustements structurels imposés aux Etats africains et la vague de démocratisation des années 90, la majorité des Etats africains se sont dotée d'un arsenal juridique et institutionnel permettant la mise en place d'une décentralisation.

Et à l'instar de tous les Etats africains, la République de Djibouti s'est engagée à partir des années 2000 dans un processus des reformes du secteur public et notamment à la réorganisation de l'administration territoriale. Et contrairement à d'autres pays africains, la décentralisation n'a pas été une politique impulsée de l'extérieur par les bailleurs de fonds mais plutôt un besoin, une volonté des acteurs politiques Djiboutiens au niveau national.

En bon héritier du jacobinisme du colonisateur français, l'Etat djiboutien a pendant longtemps été un Etat très centralisateur. La conséquence la plus notable de cette politique demeure le développement d'un territoire macrocéphale dominé par une capitale, véritable micro-Etat, regroupant 80% de la population et des richesses nationales.

Suite à la guerre civile de 1991-1994 qui a notamment touché le nord du pays habité principalement par la tribu Afar, la décentralisation s'est imposée comme modalité de sortie de crise. Le texte de l'accord de paix prévoyait l'introduction du multipartisme complet mais aussi la mise en œuvre d'une décentralisation effective. C'est dans ce cadre que le pays se dotera de la loi N°174 portant décentralisation et statut des régions.

Il faudra attendre en mars 2006 pour voir l'organisation des premières élections régionales et communales, qui augure peut être, une nouvelle forme de gouvernance, qui est axée sur le local.

Quelle a été l'impact de la décentralisation dans la vie politique, économique et sociale du pays ? Comment cette décentralisation compose t-elle avec l'Etat central et ses services déconcentrés ? L'arsenal juridique est il suffisamment complet et claire pour permettre une gouvernance locale effective ?

Cinq ans après sa mise en place, et alors que le mandat des élus arrive à terme, l'heure est au bilan. Les résultats atteints semblent très mitigés. Il est alors urgent de réfléchir aux contraintes juridiques, institutionnelles mais aussi sociales et politiques, qui limitent la pleine efficacité de la gouvernance locale.